

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Le **vendredi 24 septembre 2010** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

**Etaient Présents :** POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, SEZANNE Philippe.

<b>CONVOCAATION</b>	
Date	17/09/2010
Affichage	17/09/2010

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	26	7

**Etaient Représentés :**

DJEFFAL Mohamed pouvoir à PEYTHIEU Eric  
 DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard  
 SIMOND Stéphane pouvoir à ESTACHY Monique  
 ESCALLIER Karine pouvoir à SEZANNE Philippe  
 ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine  
 JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain,

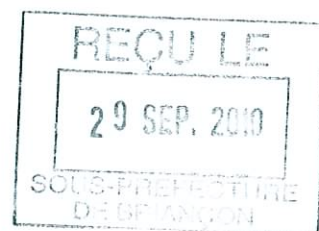
THEME : **AFF. SCOL 1**

OBJET : **AUGMENTATION  
TARIFS PRESTATIONS  
SCOLAIRES – TARIFS 2010/2011**

**Absents-Excusés :**

DJEFFAL Mohamed, DAVANTURE Bruno, BRUNET Pascale,  
 SIMOND Stéphane, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin,  
 JIMENEZ Claude

**Secrétaire de Séance :** BOVETTO Fanny



Rapporteur : Catherine GUIGLI

Au même titre que les autres communes extérieures, il convient d'actualiser le tarif de fourniture de repas à la commune de Puy Saint Pierre, et de l'aligner dorénavant sur le même tarif que ce qui est demandé aux autres communes.

Il est proposé de le fixer à **5,02 €** par repas. Ce tarif entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ce tarif et d'autoriser le service financier à l'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 28 SEP. 2010

PUBLIÉ LE 28 SEP. 2010

NOTIFIÉ LE